



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018- 202 bis

Publié le 9 juillet 2018

TABLE DES MATIÈRES

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision de délégation temporaire de signature à M. Lionel MAIFFRET, secrétaire général
Décision de délégation temporaire de signature à Mme Anne MESSIAEN, directrice juridique
Décision de délégation de signature relative aux activités des centres de formation
Décision de délégation de signature relative aux engagements de dépenses votés en Assemblée générale

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n° 62/2018 modifiant l'arrêté n° 57/2018 du 28 juin 2018 portant ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Nord – Zone de salubrité 80.03 (Département de la Somme)

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE L'ARTOIS

Décision portant attribution de compétences aux cadres de direction du groupement hospitalier de territoire de l'Artois

DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général,

Décide :

De donner délégation temporaire de signature à **Monsieur Lionel MAIFFRET**, secrétaire général, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions relatifs à l'activité de la CCI de région Hauts-de-France durant la période du 23 au 27 juillet 2018 inclus.

Sont exclus de la présente délégation :

- Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes étrangers, ou ayant leur siège en dehors du territoire français,
- Les conventions-cadre passées avec l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes professionnels,
- Les actes créateurs de toute entité personne morale (Association, société...)
- Les Engagements de Dépenses d'un montant supérieur à 100K€ HT.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 2 juillet 2018



Philippe HOURDAIN
Président

DELEGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général,

Décide :

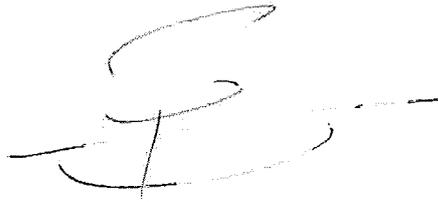
De donner délégation temporaire de signature à **Madame Anne MESSIAEN**, Directrice Juridique, pour signer l'ensemble des décisions, actes et conventions relatifs à l'activité de la CCI de région Hauts-de-France durant la période du 30 au 3 août 2018 inclus.

Sont exclus de la présente délégation :

- Les actes conventionnels ou unilatéraux portant engagement vis-à-vis d'organismes étrangers, ou ayant leur siège en dehors du territoire français,
- Les conventions-cadre passées avec l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les organismes professionnels,
- Les actes créateurs de toute entité personne morale (Association, société...)
- Les Engagements de Dépenses d'un montant supérieur à 100K€ HT.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 2 juillet 2018



Philippe HOURDAIN
Président



CCI HAUTS-DE-FRANCE

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous devis/propositions commerciales à destination des clients des centres de formation, toutes offres de service dans le cadre de consultations de marchés publics, sans limite de montant

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE France / POLE FORMATION	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Patrick PIOTROWSKI	Responsable d'activité	Délégation permanente
	David HOLLIN	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Nathalie BENTZ	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurélien GRONEK	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente

	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Christine DETOURBE	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
	Fabienne CHEVAL	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
	Stéphane DISSAUX	Chef de projet Marketing	Délégation permanente
GRAND LILLE /CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurent VANDERCRUYSSSEN	Responsable commercial	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous courriers relatifs à l'administration des ventes, et notamment les relances factures clients impayées

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADep	Brigitte GAWLIK	Directrice Services Administratifs et Financiers	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Colette COOL	Comptable	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Nathalie MONSERGENT	Assistante spécialisée	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anny-Claude TONNEAU	Responsable administrative	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL- LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Toutes conventions de formation, y compris contrats d'apprentissage et de formation
- Toutes conventions de stage

- Toutes attestations de stage, y compris attestations CACES
- Toutes demandes d'agrément de titres professionnels
- Tout document lié à la rémunération de stagiaires
- Tous documents requis par les institutions et organismes partenaires de la formation et notamment les OPCA, le rectorat et la DIRECTE

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Christophe HOUBERT	Directeur Formation Initiale et Continue	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

- Tous contrats de vacances,
- Tout acte, décision et convention relatifs à la gestion du personnel vacataire, notamment la délivrance d'attestations, les correspondances

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Jean-Marc DURIEZ	Directeur Formation Entreprendre	Délégation permanente
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Valérie JOANNES	Contrôleur de Gestion	Délégation permanente

GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 5

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

➤ **Tout acte de procédure et décision disciplinaire à l'encontre des apprenants**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR HAUTS DE FRANCE / SIADEP	Brigitte GAWLIK	Directrice services administratifs Financiers	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Laurence ROGER	Directrice Emploi Formation et Alternance	Délégation permanente
	Julie BRIOU	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Jean-François KETTERER	Responsable d'activité	Délégation permanente
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice TERTIA	en cas d'absence ou d'empêchement des collaborateurs dont la liste suit
	Anne BULTOT	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Claire VANDENKERKHOF	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Olivier LEMOR	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Philippe MOREEL	Responsable d'activité	Délégation permanente
	Aurore VINCENT	Responsable Programme	Délégation permanente
	Marie-Thérèse PORTIER	Responsable Programme	Délégation permanente
	Isabelle HOURDIN	Responsable Programme	Délégation permanente
Jean-Michel DEFRANCE	Responsable Programme	Délégation permanente	
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine MOREL-LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 6

De donner délégation de signature aux collaborateurs suivants, à effet de signer, dans les conditions et CCI locales/services visés ci-après :

Dans le cadre des activités des centres de formations :

➤ **Les marchés de fournitures et de service, ou bons de commande attachés à un marché régional, d'un montant inférieur à 5 000€ HT**

<u>CCI LOCALE / SERVICE FORMATION</u>	<u>NOM/PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>CONDITIONS</u>
CCIR	Brigitte GAWLIK	Directrice des Services	Délégation permanente



HAUTS DE FRANCE / SIADEP		administratifs et financiers	
GRAND HAINAUT / TERTIA TERTIA APPRENTISSAGE INGHENIA	Virginie FROIDEVAL	Directrice	Délégation permanente
GRAND LILLE / CEPRECO	Denis JOREL	Directeur	Délégation permanente
GRAND LILLE / EGC	Lorraine LYON	Directrice	Délégation permanente

Article 7

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégués ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 12 juin 2018,



Philippe HOURDAIN

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts de France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts de France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général :

Article 1

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné, le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Lionel MAIFFRET	Secrétaire Général	Délégation permanente
	Emmanuelle MARTELLO	Directrice Financière	Délégation permanente
	Stéphane BOSSAVIT	Directeur DET	Délégation permanente
ARTOIS	Grégory MARCAILLE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
GRAND LILLE	Charles Edouard de COLNET	Directeur Exécutif	Délégation permanente
PORTS DE LILLE	Alain LEFEBVRE	Directeur Ports de Lille	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Gautier HOTTE	Directeur Exécutif	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Fabrice GILLET	Directeur Exécutif	Délégation permanente

Article 2

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Virginie BLIDA	Directrice CCINT	Délégation permanente
	Jean Yves DERUYTER	Directeur du Patrimoine et des Investissements	Délégation permanente
	Anne MESSIAEN	Directrice Juridique	Délégation permanente
	Novica COSO	Responsable CCI Entreprendre	Délégation permanente
	François COTHENET	Directeur RH	Délégation permanente
	Michèle BUINET	Directrice Communication	Délégation permanente

	Patrick VANCASSEL	Directeur des Systèmes d'Information	Délégation permanente
	Sylvie DUCHASSAING	Directrice DRE	Délégation permanente
	Christophe HOUBERT	Directeur de la formation initiale et continue	Délégation permanente
	Denis JOREL	Directeur de l'Apprentissage	Délégation permanente
ARTOIS	Philippe CARPENTIER	Directeur Pôle Développement	Délégation permanente
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
GRAND LILLE	Daniel VENTURINI	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Laurent DUFOUR	Directeur Immobilier Patrimoine	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Mélissa BOURGEOIS	Adjointe au Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
	Rodolphe RICHEZ	Directeur Appui aux entreprises	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Agathe SAINFEL	Directrice Business & Partenariats	Délégation permanente
	Philippe DEVILLIERS	Responsable Agence / Patrimoine	Délégation permanente

Article 3

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- **Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 5 000 € HT pour les dépenses de sa Direction**

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Didier COPIN	Responsable Tri	Délégation permanente
	Brigitte GAWLIK	Directeur Adm et Fin Siadep	Délégation permanente
ARTOIS	Reynald SIMON	Responsable industrie	Délégation permanente
	Thierry LOWYS	Responsable Réseaux d'Entreprises	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Laurent DESPREZ	Responsable Pôle Logistique	Délégation permanente
	Karine CATENNE	Responsable Service Entreprendre	Délégation permanente
	Séverine JOLY	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
GRAND LILLE	Anne CANDELIER	Directrice Ligne Métiers Performance des Entreprises	Délégation permanente
	Eric SEIDLITZ	Directeur Filière	Délégation permanente
	Marc DUCHATEAU	Directeur Parc	Délégation permanente

	Franck FERON	Directeur Agence	Délégation permanente
	Lorraine LYON	Directeur Formation	Délégation permanente
	Valérie FAUCQUEZ	Directeur Agence	Délégation permanente
	Denis JOREL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Victor-Emmanuel BERNALICIS	Responsable Maintenance Travaux Neufs	Délégation permanente
	Séverine JOLY	Responsable Moyens Généraux	Délégation permanente
	Azzedine BOUDRARI	Responsable Gestion immobilière & locative	Délégation permanente
GRAND HAINAUT	Etienne DEBLOCK	Responsable de Service	Délégation permanente
	Virginie FROIDEVAL	Directeur Formation	Délégation permanente
	Thierry TOPIN	Responsable Patrimoine	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Alain TERNISIEN	Responsable Agence	Délégation permanente
	Caroline BRUCHET	Responsable Port de Plaisance	Délégation permanente
	Caroline DELATTRE	Responsable Agence	Délégation permanente
	Jean-Marc GROSHEITSCH	Responsable Agence	Délégation permanente
	Thierry LE MAUFF	Responsable Agence	Délégation permanente

Article 4

De donner délégation de signature aux collaborateurs dont la liste suit, à effet de signer, dans les conditions et dans le périmètre des CCI et/ou services visés ci-après :

- Les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 2 000 € HT pour les dépenses de sa Direction

CCI / Service concerné le cas échéant	PRENOM NOM	FONCTION	CONDITIONS
CCIR	Betty WAILLIEZ	Salons Internationaux CCINT	Délégation permanente
	Nathalie BAUDE	Responsable Opérations CCI international	Délégation permanente
	Patrick BRIERE	Directeur Pôle Juridique et Réglementaire CCI international	Délégation permanente
	Nathalie DELELIS	Responsable Communication	Délégation permanente
	Maxime BERNARD	Manager Achats	Délégation permanente
	Cécile DESLAURIERS	Adjointe au DRH	Délégation permanente
	Bénédicte TRANAIN	Assistante du Directeur Général	Délégation permanente
	Christine TROTIGNON	Responsable Tourisme	Délégation permanente
	Eglantine DROUIN	Responsable Tri	Délégation permanente
	Grégory STANISLAWSKI	Responsable DRE	Délégation permanente
	Laurence PONTZEELE	Assistante Juridique	Délégation permanente
	Muriel LEBRUN	Assistante du Secrétaire Générale	Délégation permanente
	Sophie PERRET DU CRAY	Responsable Industrie	Délégation permanente
	François GIRARDIN	Coordination CCI Entreprendre	Délégation permanente
	Estelle MACHUT	Marketing GRC	Délégation permanente

	Dorothee DELERUE	Conseillère Entreprise Performance	Délégation permanente
	Aude AUBRY	Manager ARDAN	Délégation permanente
	Valérie RIDEZ	Business Unit Manager	Délégation permanente
ARTOIS	Cathy DELAMAIDE	Assistante Directeur Exécutif	Délégation permanente
	Carole LACOMBLEZ	Responsable Communication	Délégation permanente
	Laurence COLART	Responsable Artois Expo	Délégation permanente
GRAND LILLE	Anthony GUDIN	Manager Création/Reprise/Jeune entreprise	Délégation permanente
	Alexandre LECLERCQ	Manager Dev. Commercial/ Apprentissage/Développement	Délégation permanente
	Mélanie VERMEERSCH	Manager Co-développement	Délégation permanente
	Karine REGNIER	Manager MICE	Délégation permanente
	David FERRON	Référent Performance Industrielle et Design	Délégation permanente
	Bérandère LEROY	Manager Réseaux	Délégation permanente
	Nicolas SAROSDI	Responsable Tertiaire	Délégation permanente
	Hélène FICHEUX	Pôle Immobilier	Délégation permanente
	Peggy BETREMIEUX	Responsable Formalités	Délégation permanente
	Patrick LEFEBVRE	Responsable Merville	Délégation permanente
	Valérie SOLARCZYK	Responsable Comm Institutionnelle	Délégation permanente
	Frédéric WAREMBOURG	Responsable de projets Economie Numérique	Délégation permanente
Fabienne CLAVIEZ	Responsable Communication	Délégation permanente	
GRAND HAINAUT	Gwenaëlle VANDEVILLE	Responsable de service	Délégation permanente
	Corinne MONNOYER	Responsable Communication	Délégation permanente
	Julie BAL	Responsable de service	Délégation permanente
	Ludovic FRANCOIS	Responsable de service	Délégation permanente
	Stéphane LAFORCE	Responsable de service Industrie	Délégation permanente
LITTORAL HAUTS DE FRANCE	Bénédicte WAYMEL	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Laurent VANDEWOESTYNE	Responsable Patrimoine	Délégation permanente
	Marie BOURGEOIS HUYGHE	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Nadège LENNE	Responsable d'activités	Délégation permanente
	Marie Line LANDRON	Responsable Communication	Délégation permanente

Les engagements de dépense sont effectués dans le cadre du budget voté en Assemblée générale.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont les délégataires ont parfaitement connaissance.

Elle est révoquée à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 5 juillet 2018,

Philippe HOURDAIN
Président





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est - mer du Nord*

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes

Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 06 juillet 2018

**La préfète de la région Normandie
préfète de la Seine-maritime
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

ARRETE n° 62 / 2018

**Modifiant l'arrêté n° 57/2018 du 28 juin 2018
portant ouverture de la pêche à pied des coques
sur les gisements de la baie de Somme Nord- Zone de salubrité 80.03
(Département de la Somme)**

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 47/2018 du 31 mai 2018 portant réglementation de l'exercice de la pêche à pied des coques sur les gisements naturels des départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 57/2018 du 28 juin 2018 portant ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la Baie de Somme Nord- Zone de salubrité 80,03 (département de la Somme) ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGAR/17.019 du 6 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Jean-Marie COUPU, Directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

VU la décision directoriale n° 834/2017 du 6 septembre 2017 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

CONSIDERANT la demande de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais du 29 juin 2018 ;

SUR proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le tableau figurant à l'article 3 de l'arrêté n°57/2018 du 28 juin 2018 susvisé, fixant les horaires d'accès au gisement, est complété comme suit :

Date	Horaire de marée haute	Horaire de marée basse	Heure de descente autorisée	Horaire obligatoire d'arrivée sur le parking
vendredi 20 juillet 2018	5h57	13h01	8h à 11h	16h

Article 2 :

Le dernier aliné de l'article 3 de l'arrêté n° 57/2018 du 28 juin 2018 susvisé est remplacé par le suivant :

« La descente au gisement et la remontée des tracteurs et des coques s'effectuent par l'accès à la mer du centre conchylicole du Crotoy. Le chargement des camions s'effectue sur le parking situé au sud du centre conchylicole. »

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

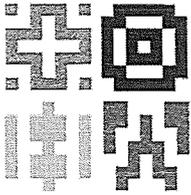
Pour la préfète de la région Normandie et par subdélégation,

Par déléation,
 La cheffe du service
 régulation des activités et des emplois maritimes
 Muriel ROUYER

Collection des arrêtés : Préfectures Normandie, Hauts-de-France

Destinataires :

- CNSP CROSS Etel
- Sous-Préfecture d'Abbeville
- DDTM-Dml 62- 59
- DDPP 62 - 80
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales de la Somme (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Hauts de France
- ULAM 62
- Gendarmerie maritime : (BSL BL et vedette Scarpe P604)
- Compagnie de gendarmerie départementale d'Abbeville
- Gendarmerie de Saint-Valéry-sur-Somme et Novion
- DIRM siège et DIRM MT de Boulogne-sur-mer



GHT de l'Artois

DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Catherine GHILLEBAERT

N° 09/2018

Objet : Attribution de compétences / GHT de l'Artois

DECISION DU DIRECTEUR

Le Directeur des Centres Hospitaliers de Lens, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Béthune-Beuvry ;

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à 6143-35 relatifs aux compétences propres du chef d'établissement en matière de conduite générale et de délégation de signature ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissement ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Lens à compter du 1^{er} Octobre 2015 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier d'Hénin Beaumont à compter du 1^{er} octobre 2015 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Béthune à compter du 7 septembre 2015 ;

Vu la nomination de Monsieur Edmond MACKOWIAK en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de La Bassée à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-N° 2016-35 du 1^{er} juillet 2016 relatif à la composition du Groupement Hospitalier de Territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-DSES-AUT-N° 2016-58 du 29 août 2016 relatif à l'approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier de territoire composé des Centres Hospitaliers de Béthune, d'Hénin-Beaumont, de la Bassée et de Lens ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-AUT-n° 2017-139 du 11 janvier 2018 portant approbation de l'avenant n° 1 à la Convention Constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois ;

DECIDE

CHAPITRE I^{er} : ATTRIBUTIONS

Article 1^{er} :

Dans le domaine des compétences qui lui sont déléguées, chaque cadre de direction :

1. Assure la mise en œuvre de la politique de la Direction Générale dans ses différents aspects : humains, prospectifs, techniques, matériels, financiers en relation avec les directions fonctionnelles ayant en charge les domaines dont relèvent ces différents aspects,
2. Assume la réalisation et la responsabilité de travaux qui peuvent lui être confiés, exceptionnellement, hors de son champ de compétences directes définies à l'article 2.
3. Assure la mise en œuvre de la démarche qualité dans son secteur de responsabilité en collaboration avec la Direction Communication, Qualité et Risques.
4. Participe à la mise en place et la mise en œuvre de l'organisation en Pôles Inter-Etablissements du GHT de l'Artois.

Article 2

Dans les conditions définies à l'article 1^{er}, les attributions sont ainsi réparties :

La Direction Générale Adjointe (DGA) est placée sous la responsabilité de **Madame Emilie DEMAN**. Ses missions sont les suivantes :

- Coordonner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du GHT et de ses établissements. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
 - L'organisation, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la Convention Constitutive et du Projet Médical Partagé.
 - La contractualisation avec les pôles d'activité inter-établissements et en assure le suivi.
 - Le suivi des projets mis en œuvre par les pôles d'activité en application de la stratégie du GHT.
 - Une contribution à la définition et à la mise en œuvre des actions de coopération avec les structures et les professionnels extérieurs.
 - La coordination des dossiers d'évaluation des activités autorisées.
 - Le management des cadres administratifs de pôle.
- Assurer le fonctionnement de la gouvernance institutionnelle du GHT et de ses établissements. La Direction Générale Adjointe assure à ce titre :
 - La coordination du calendrier des instances du GHT.
 - La préparation et la tenue du secrétariat du Comité Stratégique, du Comité Territorial des Elus Locaux, du Conseil des Chefs de Pôles et du Comité de Direction.
- Garantir la continuité et la conformité réglementaire des activités développées par le GHT et ses établissements.

Madame Emilie DEMAN assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements de Médecine 1 et d'administrateur des Groupements de Coopération Sanitaire suivants : GCS Hospitalo-Universitaire de l'Artois, GCS de Cancérologie de l'Artois et GCS de cardiologie publique interventionnelle de l'Artois.

La Direction des Affaires Financières (DAF) est placée sous la responsabilité de **Madame Claire LAURENT**. Ses missions sont les suivantes :

- La comptabilité de l'ordonnateur, l'animation du processus budgétaire, le suivi budgétaire,
- L'analyse financière et l'examen des conditions de l'équilibre financier des quatre établissements, notamment les Plans Globaux de Financement Pluriannuel des investissements et leur suivi, le pilotage des investissements,
- La préparation et le suivi des Etats Prévisionnels des Recettes et des Dépenses (EPRD) et de leurs annexes, et à cet effet, l'animation de la procédure budgétaire, la validation des Plans Globaux de Financement Prévisionnel (PGFP),
- L'optimisation de la facturation dans le cadre de la gestion des unités d'accueil patient et facturation, la gestion administrative des malades,
- La gestion de la trésorerie,
- La gestion de la dette et des emprunts,
- Le suivi des dossiers associatifs, des conventions à caractère financier, des subventions,
- La gestion des comptes analytiques, l'analyse de gestion et le pilotage médico-économiques sur les quatre établissements ou au niveau du GHT (notamment dans le cadre du projet médical partagé),
- L'élaboration et le suivi des coûts inhérents au GHT dans le cadre du budget G créé au sein de l'établissement-support
- La gestion du patrimoine immobilier et foncier (achats, ventes, locations, fiscalité) en dehors du projet de Nouvel Hôpital de Lens.
- Le management des contrôleurs de gestion de pôle.

La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

Madame Claire LAURENT assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Médecine 2 du GHT et d'administrateur des Groupements de Coopération Sanitaire suivants : GCS Centre de dialyse du Lensois et GCS Pôle hospitalier de la Gohelle.

La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats est placée sous la responsabilité de **Madame Emeline BERTRAND**. Ses missions sont les suivantes :

➤ Au titre des Achats :

- La définition et la mise en œuvre de la politique achats.
- La définition et la mise en œuvre des stratégies achats.
- La programmation pluriannuelle des achats.
- L'organisation des procédures de consultation.
- Le rôle complet de gestionnaire technique sur son périmètre.
- La gestion des contentieux fournisseurs.
- Le rôle d'établissement ressource pour le GCS Pharma Hauts de France.
- L'assurance d'une interface avec le GCS UNIHA.

➤ Au titre des Approvisionnements :

- E-procurement
- Assistance aux directions fonctionnelles pour le suivi budgétaire titre 2 et 3 et investissement (hors médicaments, DMS/DMI, réactifs de laboratoire et dépenses exécutées par la DAF)
- Magasins généraux, passation des commandes et liquidation des factures

- Gestion des sinistres matériels en relation avec les assurances concernées (responsabilité civile, dommage aux biens, bris de machine et flotte automobile).
- Au titre des Transports :
- La gestion et l'optimisation des transports sanitaires.
 - La gestion et l'optimisation des transports de biens.
 - La gestion et l'optimisation de l'ensemble des flux internes et externes.
 - La gestion des vagemestres.
- Au titre de la Logistique :
- La gestion de la restauration,
 - La gestion des unités relais de blanchisserie,
 - La mise en œuvre, la gestion et le suivi de la délégation de service public (cafétéria, télévision, distribution automatique),
 - La gestion de la reprographie (hors Parc Libre-Service) et le suivi de la mise en œuvre de la politique de reprographie au sein des établissements,
 - La gestion des chambres mortuaires,
 - La gestion du standard et des équipes.
 - Gestion des archives Administratives et Médicales
 - L'assurance d'une interface avec le GCS UTIL.
- Au titre de l'Environnement :
- La gestion des filières de déchets liquides et solides, le développement et la coordination avec l'ensemble des directions du GHT d'une politique de développement durable.
 - La promotion du développement durable en lien avec l'ensemble des directions fonctionnelles.

La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centre Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

Madame Emeline BERTRAND assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Médico-Chirurgical du GHT.

La Direction Communication, Qualité et Risques (DCQR) est placée sous la responsabilité de **Madame Virginie PIGOT**. Ses missions sont les suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique qualité au sein des établissements du GHT.
- La coordination de la démarche d'amélioration continue de la qualité, et plus précisément la réalisation de la procédure de certification de l'Haute Autorité de Santé (HAS), et l'accompagnement des différents types de certifications et accréditations de l'établissement.
- La coordination de la gestion des risques.
- La gestion des plans d'urgence et de crise.
- Les relations avec les usagers (gestion des plaintes et réclamations, coordination des associations et des cultes).
- L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de communication interne et externe.

Madame Virginie PIGOT est en outre désignée comme Présidente de la CDU du GHT pour représenter le Directeur auprès des patients et/ou des familles.

Madame Virginie PIGOT assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Urgences du GHT.

La Direction du Biomédical (DBIO) est placée sous la responsabilité de **Monsieur Olivier FROMENTIN**. Ses missions sont les suivantes :

- La proposition et la mise en œuvre du plan d'équipement médical pluriannuel du GHT, issu des besoins des utilisateurs et des arbitrages budgétaires.
- La maintenance réglementaire, préventive et curative, des installations et des équipements biomédicaux du GHT.

Monsieur Olivier FROMENTIN assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui des Pôles Inter-Etablissements Biologie Médicale - Hygiène hospitalière et Imagerie Médicale du GHT.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) est placée sous la responsabilité de **Madame Sylvie CHOQUET** et **Monsieur Nicolas VANRUMBEKE**.

Madame Sylvie CHOQUET assure :

- l'organisation et le suivi de la Conférence Territoriale de Dialogue Social.
- La coordination des plans de formation continue et de DPC des personnels non médicaux des établissements parties au GHT.

Les missions de **La Direction des Ressources Humaines** sont les suivantes :

- Le dialogue social dont l'organisation et le suivi de la Conférence Territoriale de Dialogue Social, et les instances représentatives du personnel des établissements.
- La coordination des plans de formation continue et de DPC des personnels non médicaux des établissements parties au GHT.
- La définition et la mise en œuvre de la politique sociale de l'établissement.
- L'organisation du temps de travail du personnel non médical.
- La définition du volet ressources humaines des actions programmées dans le cadre du projet médical.
- L'accompagnement social des opérations de réorganisation.
- L'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels.
- La gestion du personnel non médical.
- Le suivi budgétaire et le développement du contrôle de gestion social.

Madame Sylvie CHOQUET assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Femme-Mère-Enfant du GHT et Monsieur Nicolas VANRUMBEKE celles de directeur d'appui du pôle Inter-Etablissements Pharmacie du GHT.

La Direction des Soins est placée sous la responsabilité de **Madame Agnès WYNEN** et **Monsieur Lionel BATELI**. Ses missions sont les suivantes :

- La présidence et la vice-présidence de la CSIRMT du GHT et la présidence de la CSIRMT de chaque établissement du groupement :
 - ↳ CHL-CHHB : Madame Agnès WYNEN
 - ↳ CHBB-CHLB : Monsieur Lionel BATELI
- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet de soins de GHT.
- La coordination générale des activités de soins infirmiers, de rééducation, et médico-techniques.
- L'accompagnement et la coordination des activités des cadres de pôles et des cadres paramédicaux.
- La gestion des ressources en personnels, en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines.

- Le développement de la qualité, la prévention et la gestion des risques liés aux activités paramédicales, en étroite collaboration avec la Direction Communication, Qualité et Risques (DCQR).
- La coordination de la Commission parcours patient (CPP).

La Direction des soins assure également des missions pour fluidifier le parcours des patients hospitalisés. A ce titre, elle assure :

- La coordination et la gestion du service social de l'établissement.
- La coordination et la gestion de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé-PASS (CHL-CHBB).
- La coordination et la gestion du service mandataire à la protection des majeurs (CHL).

La Direction des Soins, La Direction de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats et La Direction des Affaires Financières assurent conjointement la gestion de la chambre mortuaire des Centres Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée.

La Direction des Affaires Médicale et de la Recherche Clinique (DAMRC) est placée sous la responsabilité de **Madame Francine BREYNE**. Ses missions sont les suivantes :

- La définition et la mise en œuvre de la politique de recrutement médical avec la mise en place d'équipes médicales communes de territoire.
- La mise en place d'une gestion prévisionnelle des compétences médicales afin d'accompagner la mise en place du Projet Médical Partagé du GHT.
- L'organisation et le suivi des instances médicales (collège médical, CME et les sous commissions).
- Les missions liées aux ressources médicales :
 - Les questions touchant à l'organisation médicale, à la permanence et la continuité des soins, le suivi des tableaux de service.
 - L'organisation du temps de travail du personnel médical avec notamment la validation et la signature des tableaux de service.
 - La définition du volet ressources humaines médicales des actions programmées dans le cadre du projet médical partagé.
 - La contractualisation du temps additionnel.
 - La gestion des carrières du personnel médical : gestion statutaire, la formation, le Développement Professionnel Continu (DPC) les prestations relatives à l'ensemble du personnel médical, dans le cadre des crédits ouverts.
 - La gestion et le suivi de la rémunération du personnel médical ainsi que des prestations relatives à l'ensemble du personnel médical.
 - La réalisation et le suivi du budget PM.
 - La gestion des instances médicales (Collège Médical et sous commissions).
 - L'élaboration et le suivi des conventions relatives au partage de temps médical.
- Missions liées à la recherche clinique : **Madame Julie CORBERAND** est chargée de l'ensemble des missions de Recherche Clinique, sous la responsabilité de **Madame Francine BREYNE**.
 - Organisation du recensement et du développement des activités de recherche clinique au sein de l'Etablissement.
 - Gestion et suivi des dossiers administratifs concernant les essais thérapeutiques médicaux.
 - Valorisation financière de la recherche clinique.
 - Suivi et valorisation des publications.

Madame Francine BREYNE assure par ailleurs les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Réanimation-URC du GHT.

La Direction des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital (DTSNH) est placée sous la responsabilité de **Monsieur Laurent ZADERATZKY**. Il est appuyé par **Monsieur Julien DEPRET** et **Monsieur Didier LEFEBVRE** qui exercent les fonctions de directeur adjoint au sein de la DTSNH. Les missions de la DTSNH sont les suivantes :

- Au titre du Nouvel Hôpital :
 - La maîtrise foncière du projet
 - La conduite des procédures administratives
 - Les recherches de financements complémentaires
 - Le pilotage opérationnel du projet architectural
 - La préparation et la mise en œuvre du déménagement

- Au titre des travaux et de la maintenance :
 - La définition et la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier.
 - La maîtrise d'ouvrage des immobilisations.
 - La définition et la mise en œuvre de la politique de la maintenance préventive et curative des installations et des équipements.
 - La définition et la mise en œuvre du Schéma Directeur sécurité en lien avec les délégations à la sécurité de chaque établissement.
 - L'affectation des locaux.

- Au titre de la sécurité et de la Sûreté :
 - La définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité incendie, et notamment l'élaboration du plan pluriannuel de sécurité.
 - La prise en compte, dans les opérations de travaux et de maintenance, des exigences de sécurité incendie.
 - La définition et la mise en œuvre de la politique de sécurité des biens et des personnes.
 - La gestion des relations avec les organismes extérieurs liés à la sécurité et à la Sûreté.

Monsieur Laurent ZADERATZKY assure plus spécifiquement la mission de directeur de projet du Nouvel Hôpital de Lens. A ce titre il assure le pilotage général du projet et anime l'équipe projet tout au long des différentes phases du projet. Il s'appuie sur l'AMO et la MOE et s'articule avec le pilotage médical du projet. Il rend compte au directeur général, informe l'équipe de direction et les instances du GHT de l'avancée du projet. Il travaille en étroite collaboration avec le chef de projet Nouvel Hôpital avec lequel il constitue un binôme, sécurisant ainsi le pilotage général du projet. Il assure également les fonctions d'administrateur du GCS de cardiologie interventionnelle de l'Artois (CCV).

Monsieur Julien DEPRET est en charge de la Délégation aux Travaux et à la Maintenance du GHT (DTM). Il assure la mission de chef de projet du Nouvel Hôpital. Il suit les aspects techniques de définition du Schéma Directeur Immobilier du GHT et en assure la mise en œuvre opérationnelle en lien avec les directeurs de site.

Monsieur Didier LEFEBVRE a sous sa responsabilité la Délégation à la Sécurité et à la Sûreté pour les Centres Hospitaliers de Béthune-Beuvry et de La Bassée. Il est chargé du pilotage de la définition du Schéma directeur immobilier du GHT hors Nouvel Hôpital et de sa déclinaison au titre des projets d'établissement. Il travaille en étroite collaboration avec la DTM, et associe les directeurs de site. Au titre du Nouvel Hôpital, il coordonne la recherche de financements complémentaires. Il participe aux actions de communication interne et externe sur le Nouvel hôpital en appui de la DCQR du GHT qui reste pilote de cette communication. Il anime les relations institutionnelles et partenariales pour le chantier Nouvel Hôpital au titre des clauses sociales, sur les questions d'impact économique et sur le suivi du devenir du site actuel du centre hospitalier de Lens.

Monsieur Laurent ZADERATZKY assure également les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Chirurgie du GHT et d'administrateur du GCS de cardiologie interventionnelle de l'Artois (CCV).

Par délégation du Directeur, **Monsieur Laurent ZADERATZKY** est en outre désigné en qualité de responsable des installations d'eau au sens de l'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire et met en œuvre, à ce titre, la surveillance de ces installations.

La **Direction de la Filière Gériatrique (DFG)** est placée sous la responsabilité de **Madame Anne-Sophie DELHAYE** et de **Monsieur Dominique DESCHILDRE**. Les missions de la DFG sont les suivantes :

- Coordonner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre de la filière gériatrique de territoire :
 - Accompagner les pôles dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet médical partagé du GHT dans le domaine de la gériatrie.
 - Garantir un parcours de soins cohérent pour les personnes âgées gériatriques du territoire, en lien avec la commission parcours patient du GHT.
 - Développer les partenariats avec les acteurs impliqués dans la filière gériatrique de territoire.
 - Assurer la représentation administrative du GHT dans le domaine de la gériatrie auprès des partenaires extérieurs et des organismes de contrôle.

Par ailleurs, Madame Anne-Sophie DELHAYE et Monsieur Dominique DESCHILDRE assurent conjointement les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Gériatrie du GHT.

Madame Anne-Sophie DELHAYE assure également les fonctions de directeur d'appui du Pôle Inter-Etablissements Addictologie et des pôles de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Lens et du Centre Hospitalier d'Hénin-Beaumont.

La **Direction du Système d'Information Hospitalier et du Numérique (DSIHN)** est placée sous la responsabilité de **Monsieur Nicolas DELAPORTE**. Il est appuyé par **Monsieur Olivier GAVREL** qui exerce la fonction de directeur adjoint au sein de la DSIHN.

Ses missions sont les suivantes :

- La préparation et la mise en place du Schéma d'Evolution du Système d'Information et de convergence.
- L'animation du Comité de gouvernance SIH (COFIL SIH).
- La prise en compte des besoins des utilisateurs du Système d'Information Hospitalier.
- Garantir les mesures d'organisation de la Direction du système d'Information Hospitalier du GHT, les mesures d'organisation du projet N@HO.
- Garantir la maîtrise d'ouvrage du SIH.
- Garantir la maîtrise d'œuvre informatique et son Assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Garantir l'organisation opérationnelle de la Direction du Système d'information du GHT

Article 3

La présente décision est applicable à compter du 1^{er} juin 2018.

Lens, le 1^{er} juin 2018



Le Directeur des quatre établissements
du Groupement Hospitalier du Territoire

Edmond MACKOWIAK

A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the printed name and extending upwards into the text above.

DESTINATAIRES

Madame Emilie DEMAN,
Directeur Général Adjoint

Madame Claire LAURENT,
Directeur des Affaires Financières

Madame Emeline BERTRAND,
Directeur de l'Environnement, de la Logistique, des Transports et des Achats

Madame Virginie PIGOT,
Directeur de la Communication, de la Qualité et des Risques

Monsieur Olivier FROMENTIN,
Directeur du Biomédical

Madame Sylvie CHOQUET,
Directeur des Ressources Humaines

Monsieur Nicolas VANRUMBEKE,
Directeur Adjoint chargé des Ressources Humaines

Madame Agnès WYNEN,
Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins

Monsieur Lionel BATELI,
Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins

Madame Francine BREYNE,
Directeur des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique

Madame Julie CORBERAND
Directeur Adjoint chargé de la Recherche Clinique

Monsieur Laurent ZADERATZKY,
Directeur des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital

Madame Anne-Sophie DELHAYE,
Directeur de la Direction de la Filière Gériatrique

Monsieur Dominique DESCHILDRE,
Directeur Adjoint chargé de la Direction de la Filière Gériatrique

Monsieur Nicolas DELAPORTE,
Directeur du Système d'Information Hospitalier et du Numérique

Monsieur Didier LEFEBVRE,
Directeur Adjoint chargé des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital

Monsieur Julien DEPRET,
Directeur Adjoint chargé des Travaux, de la Sécurité et du Nouvel Hôpital

Monsieur Olivier GAVREL
Directeur Adjoint du Système d'Information Hospitalier et du Numérique